

Séance du 27 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Soudorgues, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni en salle de Mairie sous la Présidence de Monsieur le Maire, Bertrand VAN PETEGHEM ;

Etaient présents : Bertrand VAN PETEGHEM, Patrick ALAZAUD, Christine PRADEILLES, Patricia LAUZIÈRE, Francis NOGAREDE, Agnès NAZARIAN-BALTZINGER, Clovis GROS, Pierre DELAHAYE, Maryse CABRIT.

Absent : Gérard BERNA

Absent excusé : Vincent BOISSIERE procuration donnée à Patricia LAUZIÈRE

Secrétaire de séance : Laurent GARCIA DOY

Délibérations :

- Tarifs communaux.
- Adhésion au projet 'territoire zéro chômeur de longue durée' en collaboration avec la commune de Saint Jean du Gard.
- Achat de matériels pour l'école communale.

Questions diverses :

- Nomination du coordinateur et de l'agent pour le recensement 2023
- Obligation légale de débroussaillage
- Réunion publique du vendredi 1 juillet 2022

Lecture de l'ordre du jour, et des questions diverses à aborder par Monsieur le Maire, l'assemblée accepte l'ensemble des sujets.

Madame Patricia LAUZIÈRE fait lecture du compte rendu conseil municipal en date du 14 juin 2022.

Délibération 2206-06

TARIFS COMMUNAUX

Location foyer			
	Caution ménage	200,00 €	
	Caution dégradation	1 000,00 €	
	Caution matériel audio	500,00 €	
	Particulier soudorquais	100,00 €	Par location
	Particulier ou association extérieure	180,00 €	Par location
	Association soudorquaise	50,00 €	Forfait annuel
	Professionnel	50€/heure	

Location cuisine			
	Caution	500,00 €	
	Particulier soudorquais	100,00 €	Par location
	Particulier ou association ext.	180,00 €	Par location
	Association soudorquaise	30,00 €	Par location

Encombrants			
Petits encombrants	Gratuit		
Gros encombrants	1 AR Soudorgues / Déchetterie	50,00 €	par camion

Concessions		Cimetière communal et cimetière catholique	
	(3 m superficiels pour période de 30 ans)	300,00 €	

Cantine		
	Repas enfant soudorquais	4,00 €
	Repas enfant extérieur	4,00 €
	Repas adulte sur place	12,00 €
	Repas à emporter (plat principal)	6,00 €

DIVERS			
	Location four à pain (activité commerciale)	30,00 €	Par an
	Location tennis	Gratuit	

Pour : 8

Contre : 1

Abstention : 1

Après avoir délibéré l'assemblée accepte les nouveaux tarifs communaux.

Délibération 2206_07

DISPOSITIF ZERO CHÔMEUR LONGUE DUREE

Objectif : Elargir le périmètre de la commune de Saint-Jean du Gard dans le cadre de l'habilitation « Territoire Expérimental » pour la mise en place du dispositif Zéro Chômeur Longue Durée.

La Commune de Saint-Jean du Gard prépare son territoire depuis plusieurs mois par différentes actions en faveur du maintien et du développement de l'emploi sur son territoire, afin de candidater à l'habilitation « Territoire Expérimental » pour la mise en Œuvre du dispositif Zéro Chômeur Longue Durée. Elle est officiellement Territoire volontaire depuis fin 2020.

Le projet expérimental « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) a pour objectif de démontrer que l'exclusion sociale due à la privation d'emploi, vécue depuis des décennies par les chômeurs de longue durée, n'est pas inéluctable. Il repose sur trois hypothèses concernant la privation d'emploi, hypothèse qui ont été, à plusieurs reprises expérimentées :

1-Nul n'est inemployable

2-Ce n'est pas le travail qui manque, il y a un grand nombre de travaux utiles à réaliser

3-Ce n'est pas l'argent qui manque, la privation d'emploi coûte plus cher que la production d'emploi

La loi du 29 février 2016 « d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée » a initié une première expérimentation du projet TZCLD, d'une durée de cinq ans. Elle a permis à dix territoires d'animer une mise en œuvre du droit à l'emploi avec tous les partenaires concernés et de conventionner des entreprises de l'économie sociale et solidaire : ces entreprises à but d'emploi (EBE), ont embauché des personnes privées durablement d'emploi en CDI, pour réaliser des activités supplémentaires à celles déjà présentes sur le territoire.

Fort de cette première étape expérimentale, une deuxième loi a été publiée en décembre 2020 *. Elle prévoit notamment l'extension de l'expérimentation, par l'habilitation d'un nombre de nouveaux territoires pouvant aller au-delà de 50. C'est l'objet d'un nouvel appel à candidature, sans surcoût pour les communes volontaires.

Le dépôt de candidature se fait au fil de l'eau, pendant trois ans. La candidature se fait exclusivement en ligne, via une plateforme de candidature accessible sur le site etcl.fr.

I. Les modalités d'analyse des candidatures à l'habilitation

Principes

L'analyse des candidatures vise à répondre à trois grandes questions :

- **La définition du territoire candidat** est-elle précise, partagée par l'ensemble des collectivités locales concernées, et pertinente pour l'expérimentation ?
- **Les actions de préparation à l'expérimentation** menées par le territoire candidat lui permettent-elles d'être prêt à expérimenter ? Les résultats de ces préparations sont-ils suffisants pour cela ?
- **Quel est le plan d'action de mise en œuvre du droit à l'emploi** sur le territoire ? Est-il appuyé par une stratégie partenariale crédible et une structuration solide, en adéquation avec l'objectif d'exhaustivité ?

Aussi le cahier des charges s'articule autour des trois aspects incontournables du projet TZCLD :

1-Un territoire de consensus,

2-L'implication des personnes privées durablement d'emploi*

3-Les conditions permettant la production d'emplois supplémentaires

*1 Loi n° 2020-1577 du 4 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur longue durée »

***2 Personnes privées durablement d'emploi au sens de la LOI n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur longue durée ». Il s'agit des personnes volontaires privées durablement d'emploi depuis au moins un an malgré l'accomplissement d'actes positifs de recherche d'emploi et domiciliées depuis au moins six mois dans l'un des territoires participant à l'expérimentation.**

Ces trois éléments, en raison du caractère expérimental du projet, sont renforcés par une analyse des risques et des garanties de continuité du projet sur la durée de l'expérimentation.

Plus précisément, le cahier des charges est divisé en six grands axes :

1. L'identité du territoire candidat ;
2. La mobilisation des partenaires et la fabrique du consensus ;
3. La stratégie partenariale et le pilotage local ;
4. L'implication des personnes privées durablement d'emploi du territoire ;
5. L'identification des activités et des premières unités d'EBE ;
6. L'identification des risques et garanties.

Ces six axes sont eux-mêmes composés de plusieurs critères, à partir desquels est appréciée la maturité du territoire candidat.

Expérimenter à SOUDORGUES

Le 11 octobre 2021, une réunion de sensibilisation au projet TZCLD qui est porté au niveau local par la Municipalité de Saint-Jean du Gard et l'Association d'insertion FAIRE, a été proposée aux Maires des communes environnantes en Mairie de Saint-Jean du Gard afin de leur proposer de rejoindre le territoire de l'expérimentation et d'être partie prenante dans le projet en s'investissant dans le Comité Local pour l'Emploi (CLE).

En effet, la définition du territoire est majeure et répond à la première question sus-citée pour l'analyse des candidatures par l'Association puis le Fonds TZCLD:

« La définition du territoire candidat est-elle précise, partagée par l'ensemble des collectivités locales concernées, et pertinente pour l'expérimentation ? »

Un Territoire plus grand a plus de chances d'être retenu.

Cette expérimentation constitue une réponse innovante aux problématiques d'emplois sur le territoire avec la création de nouveaux emplois non délocalisables, qui répondront à des besoins non satisfaits, pouvant s'inscrire dans la pérennité. Les axes de réflexion correspondant à de l'innovation sociale, au développement durable, aux circuits courts, et pouvant proposer des services utiles aux entreprises et aux populations nous semblent prioritaires.

Compte tenu de ce projet structurant, le conseil municipal de la ville qui représente naturellement le premier interlocuteur des deux porteurs du projet (la Commune de Saint-Jean du Gard et l'association FAIRE) s'exprime favorablement en faveur de l'élargissement du Territoire expérimental à **SOUDORGUES** et de sa participation à la réflexion collective autour du dossier de candidature par son adhésion au CLE. **SOUDORGUES** s'engage à soutenir par son partenariat à **titre gracieux**, les actions en faveur de l'emploi auprès des personnes privées durablement d'emploi et des entreprises de sa commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le maire, ou son représentant, à accomplir toutes les démarches et signer les actes nécessaires à la constitution du dossier de candidature afin d'intégrer **SOUDORGUES** au territoire élargi d'habilitation dans le cadre du dispositif « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée » et désigne le Maire pour représenter la commune au Comité Local pour l'Emploi (CLE).

Le conseil municipal après avoir délibéré vote pour à l'unanimité.

Délibération 2206_08

ACHAT MATERIEL POUR L'ECOLE COMMUNALE

Le Maire informe le conseil municipal de la demande du professeur de l'école communale Kareen CHACORNAS, du besoin d'acquérir deux bureaux et deux chaises pour accueillir deux élèves supplémentaires à la rentrée de septembre 2022.

Le budget est de :

-317,60 € HT

-385,08 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote pour à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

° Nomination d'un coordinateur et d'un agent pour le recensement 2023 :

Pierre DELAHAYE et Christine PRADEILLES se proposent pour coordination, un agent recenseur devra être recruté pour la période du 19 janvier 2023 à la fin du mois de février 2023.

o Obligation légale de débroussaillage :

- ✓ Un état des lieux est en cours de réalisation sur les situations les plus urgentes sur la commune. Un rappel des obligations en terme d'old sera effectué.
- ✓ Plusieurs solutions sont évoquées pour faciliter l'évacuation des déchets :
 - Utiliser un broyeur professionnel mise à disposition pour les administrés (achat/location ?).
 - Mettre une benne à disposition pour l'évacuation des déchets.
 - Proposer aux administrés de réutiliser le broyage comme paillis et/ou compost.

Lecture par Christine PRADEILLES d'une chanson écrite pour la fête de fin d'année scolaire par les enfants et les parents de l'école communale.

DELAHAYE PIERRE

Lecluyod

Fin du conseil municipal à 20h20

Christine Pradeilles

Christine Pradeilles

P. LOZIERE

Francis Nogarette

Francis Nogarette

M^o Doissière

B. VAN PETERGHEM

B. Van Peterghem

Francis Nogarette

ALAZARD

Alazard